

ENGIE GREEN FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 281 408 000 euros
Siège social : 1 place Samuel de Champlain 92400 - COURBEVOIE
478 826 753 RCS NANTERRE

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 16 DECEMBRE 2025**

[...]

A pris, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation de capital social en numéraire d'un montant de 74 432 416 euros, par élévation de la valeur nominale unitaire des actions ;
- 2- Délégation de pouvoirs au Président ou au Directeur Général de la Société à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital susvisée et de prendre toute mesure nécessaire et utile en vue de la réalisation de cette augmentation de capital ;
- 3- Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION : Augmentation de capital social en numéraire d'un montant de 74 432 416 euros, par élévation de la valeur nominale unitaire des actions

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, et après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, et conformément aux articles L.225-129 et suivants du code de commerce :

- Décide d'augmenter le capital social de la Société, en numéraire, au moyen d'un versement en espèces, d'une somme de 74 432 416€ (soixante-quatorze millions quatre cent trente-deux mille quatre cent seize euros) pour le porter de 281 408 000€ (deux cent quatre-vingt-un millions quatre cent huit mille euros) à 355 840 416€ (trois cent cinquante-cinq millions huit cent quarante mille quatre cent seize euros) par l'élévation de la valeur nominale des 14 070 400 (quatorze millions soixante-dix mille quatre cent) actions existantes de la Société, pour porter celle-ci de 20€ (vingt euros) à 25,29€ (vingt-cinq euros et vingt-neuf centimes).

L'augmentation de capital sera libérée en totalité et en une seule fois, en espèces à la banque [...] ouvert au nom de la Société, qui établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L. 225-146 du Code de commerce.

- Décide de réserver l'augmentation de capital proposée ci-dessus à l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION : Délégation de pouvoirs au Président ou au Directeur Général de la Société à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital susvisée et de prendre toute mesure nécessaire et utile en vue de la réalisation de cette augmentation de capital

L'Associé Unique,

Décide de conférer tous pouvoirs au Président ou au Directeur Général de la Société à l'effet de :

- Recevoir toute souscription et versements correspondants à la décision qui précède ;
- Constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'Associé unique ;
- Mettre à jour les statuts de la Société sous réserve que l'augmentation de capital soit réalisée, en ces termes :

- L'article 6 est complété par la mention suivante :

ARTICLE 6 – APPORTS

« Le 18 Décembre 2025, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 74 432 416 euros à la suite d'un apport en numéraire réalisé par l'associé unique. »

- L'article 7 est modifié comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social de la Société est fixé à la somme de 355 840 416 (trois cent cinquante-cinq millions huit cent quarante mille quatre cent seize) euros, divisé en quatorze millions soixante-dix mille quatre cent (14 070 400) actions de vingt-cinq euros et vingt-neuf centimes(25,29 €) chacune, toutes de même catégorie, chacune intégralement libérées et attribuées comme suit :

*ENGIE GREEN HOLDING.....14 070 400 actions
Total égal au nombre d'actions composant le capital social 14 070 400 actions »*

- procéder aux formalités de publicité et de dépôt consécutives, avec faculté de délégation ;
- Et plus généralement, procéder à toute mesure nécessaire et utile à la réalisation de l'augmentation de capital.

TROISIEME DECISION : Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'Associé Unique,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes et particulièrement au Journal Spécial des Sociétés - 10 Boulevard Haussmann - 75009 PARIS, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL PAR LE PRESIDENT
Dûment représenté par Monsieur Jean-Baptiste ROUX

Signé par :
 Jean-Baptiste Roux
09AFFDF7F399483...